



Réalisateur audio-visuel

Communication - Audiovisuel

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

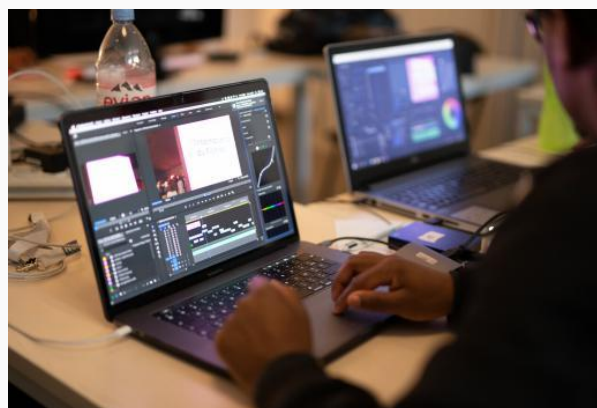
Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Silence plateau, moteur, action ! Tel Spielberg, Scorsese, Tarantino, Godart, Oury... Vous rêvez de prononcer ces mots ? Ne zappez pas, vous êtes au bon endroit ! Grâce à cette formation de Réalisateur audio-visuel, vous apprendrez tous les codes du grand mais aussi du petit écran !

Le Réalisateur audiovisuel réalise la **production de contenus audiovisuels**, qu'il s'agisse de vidéo, de film, de reportage, de bande-annonce ou encore d'émissions de télévision. Le réalisateur a le sens de l'image et de l'esthétique.

Le technicien (apprentissage) et le réalisateur (chef d'entreprise) audiovisuel est polyvalent. Il effectue les **montages et assemblages** successifs, techniques et artistiques, des images et du son, à partir des enregistrements bruts selon les instructions ou en concertation avec la réalisation en vue de composer la bande finale d'un film ou d'une émission télévisée.

Alors si vous souhaitez que votre avenir professionnel soit sous le feu des projecteurs, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation

:

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 540h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

40 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

250 heures en 3ème année

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Réalisateur indépendant / Réalisatrice indépendante

Employé / Employée au sein d'une boîte de production cinématographique

Employé / Employée dans un média, une télévision, une boîte de production

Débouché(s) future(s) formation(s)

Photographe (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/photographe>)

Point(s) fort(s)

Travail en autonomie ou en équipe Créativité Contact client Travail sur le terrain et en studio Variété de projets

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Les aptitudes du technicien/réalisateur audio-visuel seront multiples car le travail effectué nécessite une grande rigueur, une patience sans faille, une bonne capacité d'écoute, un esprit créatif et imaginatif pour réaliser des produits qui seront appréciés.

Il travaille souvent en équipe, possède un sens artistique affirmé et un esprit méthodique. Il dispose d'une grande capacité d'adaptation pour pouvoir réagir rapidement, gérer les imprévus et faire évoluer un plan de tournage en situation. Le réalisateur aura des compétences en matière de gestion d'entreprise, de négociation et surtout de relationnel pour évoluer dans ce milieu exigeant.

Programme

1ère année :

H23/5 Communication audio visuelle (16h)

H23/5 Technique de reportage (36h)

H23/5 Captation de son (56h)

H23/5 Captation d'image et diffusion (72h)

H23/5 Eclairage (60h)

2ème année :

H23/6 Synopsis et scénario (8h)

H23/6 Reportage vidéo (30h)

H23/6 Techniques de montage audio (56h)

H23/6 Techniques de montage vidéo (56h)

H23/6 Communication audio-visuelle (32h)

H23/6 Comptabilité et gestion financière (32h)

H23/6 Création d'entreprise, droit et législation (26h)

3ème année :

H23/7 Projet d'entreprise, esprit d'entreprendre (12h)

H23/7 Techniques de montage vidéo (56h)

H23/7 Comptabilité et gestion financière (18h)

H23/7 Techniques de montage audio (56h)

H23/7 Synopsis et scénario (18h)

H23/7 Production (8h)

H23/7 Gestion commerciale (8h)

H23/7 Création d'entreprise, droit et législation (12h)

H23/7 Reportage vidéo (20h)

H23/7 Fiscalité (12h)

H23/7 Techniques audiovisuelles spécifiques (20h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>) (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM (<https://www.leforem.be/>)** pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Limal

Rue Charles Jaumotte, 7 1300 Wavre (Limal)

010 41 95 82

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

010 41 95 73

centre.wavre@ifapme.be

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.